



## Les étapes à suivre si une ASQAA désire adhérer à la Fédération L'Air et Moi (FAEM) :

### 1. 5 000 € d'adhésion à la FAEM :

- Cotisation Adhérent de l'ASQAA à la FAEM
- 2 journées de formation de l'équipe de sensibilisation de l'ASQAA, dont une **si possible** sur place (frais de déplacement depuis Marseille à la charge de l'ASQAA).

Les journées de formation des équipes incluent : une formation aux outils pédagogiques L'Air et Moi, à la stratégie de communication sur le projet et sur les pistes de recherche de financements (demandes de subventions...). Un programme pour les 2 jours de formation sera proposé, en cohérence avec les attentes de l'ASQAA en question.

L'idée est que la FAEM accompagne au mieux l'ASQAA et l'antenne L'Air et Moi dans le déploiement de la sensibilisation à la qualité de l'air sur son territoire. La FAEM recommande à l'ASQAA de préparer une embauche en contrat PEC CUI/CAE de 20 heures, afin qu'une personne se charge de développer un plan d'action adapté au besoin de l'ASQAA en termes de sensibilisation. Cette personne pourra s'inspirer de l'expérience de L'Air et Moi Ecole, L'Air et Moi Collège et L'Air et Moi Lycée, et rester en contact direct avec le siège de la FAEM. Des demandes de financements pourront dès lors être menées auprès des Municipalités, des Conseils Départementaux, des Conseils Régionaux, des Métropoles, de l'ARS, de la DREAL, de l'Europe et de divers autres acteurs ; en fonction des projets et du public ciblé.

L'Air et Moi représente un investissement de plus de 10 ans de travail et d'environ 1 million d'euros, grâce au soutien d'AtmoSud, de l'ARS PACA, de l'Union Européenne, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, ainsi que de la DREAL...

En travaillant avec la FAEM, les ASQAA et les antennes L'Air et Moi pourrons bénéficier régionalement de tous les outils créés et testés en classe, de modèles stratégiques déjà mis en place régionalement, ainsi que du savoir-faire de la FAEM et d'AtmoSud. La première année, grâce aux 5 000 € d'adhésion, l'ASQAA bénéficiera de 4 jours d'expertise (réunions en visioconférence, échanges téléphoniques...). Par cet accompagnement, l'investissement de la FAEM dépassera largement le montant de l'adhésion. Pour l'année suivante, suite à l'adhésion, l'ASQAA et l'antenne seront en mesure de participer concrètement au déploiement de L'Air et Moi au niveau régional, national et international. Chaque avancée ou nouvelle idée au sein du réseau L'Air et Moi sera bénéfique pour la sensibilisation.



## 2. **15 000 € de l'ASQAA : calcul global pour l'embauche d'un salarié en contrat aidé :**

Comme indiqué préalablement, ce calcul peut varier s'il correspond à une première embauche en contrat aidé (6 mois d'existence de l'association). Vous pourrez bénéficier de près de 60% d'aide, soit environ de 10 000 €. Ce montant varie aussi selon la politique gouvernementale. Il est important de souligner que pour avoir des volontaires en service civique, il faut également avoir 6 mois d'existence. C'est pourquoi, il est URGENT de créer la nouvelle association L'Air et Moi à l'aide des statuts fournis.

## 3. **Statuts de la nouvelle antenne « L'Air et Moi »**

L'ASQAA pourra avoir la majorité au CA si elle le désire, donc avoir le contrôle de l'association L'Air et Moi sur son territoire. **Mais, l'esprit des statuts existants est à conserver pour que les objectifs soient cohérents.** LA FAEM souhaite que les **statuts de L'Air et Moi soient déposés assez rapidement après l'accord de l'ASQAA**, car il faut 6 mois d'existence pour être en mesure d'effectuer des demandes de subvention, une demande d'agrément service civique, ainsi que pour bénéficier d'aides à l'embauche.

AtmoSud rappelle le fait qu'avec la FAEM, la collaboration s'effectue dans la confiance depuis plus de 10 ans et que le programme L'Air et Moi a beaucoup apporté à l'ASQAA, tout comme AtmoSud a beaucoup apporté à la Fédération L'Air et Moi et son programme pédagogique. En Région Sud PACA, chacun est en charge de la sensibilisation sur un territoire donné : AtmoSud est en charge du déploiement régional, en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, et la FAEM est en charge du déploiement national et international. Des **conventions de partenariat sont réalisées chaque année afin que les structures s'entendent autour de la sensibilisation.**

## 4. **Coût facturé en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour des interventions à la demande :**

Certaines interventions réalisées par la FAEM à la demande d'AtmoSud sont comprises dans les conventions AtmoSud/FAEM que nous signons ponctuellement dès que nos deux entités souhaitent travailler sur un nouveau projet ensemble (exemple : convention actuelle entre AtmoSud et la FAEM sur L'Air et Moi Collège et AirLoquence). Quand les interventions demandées par AtmoSud ne rentrent pas dans le cadre de la convention en cours, les modalités financières appliquées actuellement sont les suivantes :



### **Modalités financières (hors frais de déplacements)**

<b>Coût en euros TTC (frais de déplacement non compris)</b>			
	Semaine	Samedi	Dimanche et jours fériés + Soirée (à partir de 19h)
Demi-journée	170€	255€	340€
Jour	320€	480€	640€

### **Autres points concernant :**

- **Les coûts et conditions d'éligibilité pour embaucher une personne en contrat aidé au sein de l'antenne AEM**

Aussi appelé CUI-CAE (Contrat unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), le Parcours Emploi Compétences (PEC) a remplacé les anciens « contrats aidés » en janvier 2018.

Ce contrat pour une durée de 20h par semaine est initialement conclu pour une durée de 12 mois renouvelable 2 fois, pouvant donc aller jusqu'à 24 mois au total en CDD – 30 jours de congés payés ouvrables par année ; Rémunérer au SMIC

Le coût annoncé des 15 350 € maximum pour 1 an comprend :

- L'abonnement mensuel ou annuel des transports en commun RTM : Bus, Tram, Métro
- Les coûts indirects de 15 % (frais administratifs, etc.)
- L'indemnité de précarité (fin CDD) de 10 %

Selon le Préfet de la région une aide mensuelle de 40 % à 60 % est versée à l'Entreprise par l'ASP (Agence de Services et de Paiement). Ce contrat bénéficie également d'exonération des cotisations des charges patronales

On peut estimer une aide de 4 500 € à 7 000 € par an en fonction de la situation personnelle du futur « salarié » et de la Préfecture



- **Le retour d'expérience de la FAEM sur les coûts de fonctionnement** (que faut-il prévoir en plus du salaire ?)

En partant du principe que la personne embauchée aura un poste de travail équipé par l'ASQAA (d'un mobilier de bureau & matériel informatique basique), il resterait à prévoir, selon les missions qui lui seront confiées :

- Coûts de frais de mission (carte annuelle de transports en commun, repas quand interventions...)
- Fournitures de communication (cartes de visite, roll up, dépliants, affiches...)
- Fournitures d'animation et de travaux pratiques (environ 200 €)
- Éventuellement caméra et appareil photo (pour valoriser les actions)
- Éventuellement microscope pour les animations

Il se peut très bien que l'ASQAA ou l'association dispose déjà de tous ces accessoires et fournitures. Dans ce cas, il n'y aurait pas d'autres frais à prévoir. Il est conseillé de rédiger une convention de mise à disposition de matériel de l'ASQAA à L'Air et Moi HDF (pour protéger l'ASQAA juridiquement) et de mettre en place une organisation entre les 2 structures pour l'utilisation du matériel et des fournitures.